

Procès-verbal du conseil communal du 28 septembre 2015, 20h00

M. Philippe Chaubert, vice-président du conseil communal de Servion, ouvre la séance à 20h. L'appel nominatif atteint le quorum avec 41 membres présents sur les 47 assermentés. Six personnes sont excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour et du procès verbal de la séance du 29 juin 2015

L'ordre du jour est modifié pour permettre une assermentation au point 3 et l'ajout d'une nomination au point 4. A préciser qu'à la page 4 du procès-verbal de la séance du 29 juin 2015, il faut lire M. Jean Gaumann et non Baumann. L'ordre du jour ainsi que le PV sont approuvés à l'unanimité.

2. Communications du bureau du conseil

Le vice-président demande une minute de silence en mémoire de notre collègue, Alfred Gebhardt, décédé le 12 septembre 2015 à l'âge de 68 ans.

Il rappelle les dates des deux prochaines séances qui sont fixées au lundi 26 octobre (encore à confirmer) et au vendredi 4 décembre 2015, puis demande aux conseillers qui se sont proposés pour prêter main forte aux élections du 18 octobre 2015 de bien vouloir confirmer leur présence. MM. Olivier Auberson, Bernard Burri et Eric Dämmkohler rejoindront ainsi MM et Mmes Carlos Alves, Olivier Bonvin, Philippe Chaubert, Ruth Fasel, Sylvie Gobet, Philippa King Rojo et Serge Theintz lors de cette journée d'élection des conseillers nationaux et conseillers aux Etats.

Il indique que des brochures distribuées par Lausanne Région concernant la suite du projet du centre sportif de Malley sont à disposition des conseillers.

3. Assermentation d'un conseiller communal

Demandant à l'assemblée de se lever, le vice-président assermente M. Alvaro Martins, dernier suppléant de l'arrondissement de Servion. Le conseil se constitue à nouveau de 48 membres.

4. Nomination d'un délégué au conseil intercommunal SFE (Association des eaux)

M. A. Martins se propose pour remplacer M. A. Gebhardt au sein du conseil intercommunal SFE.

5. Préavis n° 6/2015 – Achat d'un tracteur avec demande d'octroi d'un crédit extra budgétaire de CHF 79'000.00

Le rapporteur de la commission ad hoc, M. Marcel Ries, relève qu'à cause de problèmes techniques à répétition, il est nécessaire de remplacer rapidement le tracteur actuel. Le choix s'est porté sur un véhicule à boîte à vitesse automatique, compatible avec les accessoires que la commune possède déjà. La commission souligne que le préavis porte la mention « date de commande ». Or, celle-ci ne se réfère pas à l'achat du véhicule, mais à la date à laquelle l'offre a été demandée.

M. E. Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, informe le conseil que les membres de la commission, qui s'est réunie en même temps que la commission ad hoc, sont d'avis que le crédit demandé est supportable pour les finances de la commune et recommandent d'accepter le préavis.

La parole n'étant pas demandée, on procède au vote. Le rapport de la commission des finances, ainsi que le rapport de la commission ad hoc, puis le préavis, sont acceptés à l'unanimité.

6. Préavis n° 7/2015 – Réfection des canalisations des EU et EC du quartier du Praz du Perey à Servion avec demande d'octroi d'un crédit extra budgétaire de CHF 930'000.00

Le rapport de la commission ad hoc, présenté par M. J. Gaumann, relate que la commission s'est penchée sur les aspects techniques du préavis, laissant l'analyse financière à la commission des finances.

En effet, les collecteurs du Praz de Perey sont défectueux et ne correspondent plus aux normes en vigueur. Dans le cadre du préavis, la commission a surtout examiné la réalisation de l'oeuvre. En consultation avec le bureau d'étude Miaz & Weisser, chargé du projet, il a été décidé de construire un nouveau réseau qui suivra un nouveau tracé avec des conduites neuves en PVC enrobé de béton et de nouveaux raccordements. Dans l'intervalle, les anciennes conduites continueront de fonctionner. Etant satisfaite des réponses qu'elle a reçues, la commission recommande l'acceptation du préavis.

Le rapport de la commission des finances présenté par M. E. Dammköhler, relève l'importance donnée à optimiser les coûts et minimiser l'impact sur les propriétés : le tracé, le choix des matériaux et les largeurs des fouilles. Cependant, elle souligne également le niveau du montant du crédit demandé, CHF 930'000.-, et espère vivement que le conseil adopte le préavis 08/2015 (vente de quatre parcelles communales), afin de garantir un apport financier.

Procédant au vote, le rapport de la commission ad hoc, celui de la commission des finances, puis le préavis, sont acceptés à l'unanimité.

7. Préavis n° 8/2015 – Vente de 4 parcelles communales constructibles

M. Bertrand Daout, rapporteur pour la commission ad hoc, rappelle la longue liste des travaux en cours dans la commune et les coûts engendrés par de tels investissements.

La vente de quatre parcelles produirait un apport d'environ 30% de la somme nécessaire. Il souligne également l'obligation de mettre à l'enquête un projet de construction dans les deux ans suivant la date d'achat d'une parcelle afin d'éviter toute possibilité de spéculation.

Mme Marlyse Krieg demande si l'obligation de mettre à l'enquête dans les deux ans est régie par une loi. M. Cédric Matthey, syndic, lui répond qu'il s'agit d'une condition cadre établie par la municipalité afin de lutter contre la spéculation.

M. Christian Gaus commente qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté. En 1975, la commune avait également fixé un tel délai pour la mise à l'enquête d'un terrain acheté.

M. Patrice Jordan demande si, en cédant un actif, on peut relever le plafond d'endettement de la commune, ce à quoi le syndic lui répond par la négative.

Dans le rapport de la commission des finances, M. E. Dammköhler souligne les lourds investissements auxquels la commune est confrontée. La vente des quatre parcelles constructibles vient en aide pour le financement d'une partie des projets en cours. La commune possède d'ailleurs encore quelques parcelles.

La parole n'est pas demandée. Lors du vote, le rapport de la commission ad hoc ainsi que le rapport de la commission des finances sont acceptés à l'unanimité. Le préavis est également accepté à l'unanimité.

8. Préavis n° 9/2015 – Règlement du Conseil communal

M. Ph. Chaubert, en préambule, informe le conseil que le règlement a été élaboré en étroite collaboration avec le bureau du conseil en concertation avec la municipalité. Il a fait quelques allers et retours auprès du canton qui en a validé le bien-fondé. Il a ensuite fait l'objet de corrections, tout le processus prenant pratiquement une année. Si des amendements sont possibles, c'est un exercice laborieux puisqu'il faut encore obtenir l'accord du canton.

M. Bernard Burri, rapporteur pour la commission ad hoc, relève que la séance de présentation du présent préavis a eu lieu en présence de représentants à la fois du bureau, du conseil ainsi que de la municipalité. Ceux-ci ont pu en commenter le contenu. Le nouveau règlement de la commune – le précédent datait d'avant la fusion avec Les Cullayes – se base sur la Constitution du Canton de Vaud, modifiée le 9 juin 2013 ; la Loi sur les Communes, modifiée le 1^{er} juillet 2013 ; et la loi du 1^{er} juillet 2013 sur l'exercice des droits politiques. Le contexte légal laisse relativement peu de marge.

Cependant, la commission souhaite apporter trois amendements au règlement :

- **Art. 12 alinéa 2: "Le nombre des suppléants est fixé conformément aux dispositions de l'art. 1 du présent règlement."**
- **Art. 16 alinéa 1: "... diverses fonctions mentionnées à l'art. 13. Il peut ..."**

- **Art. 74 alinéa 1: "Les propositions de décision ou de règlement portées devant le conseil peuvent faire l'objet d'amendements. Les amendements peuvent faire l'objet d'amendements (sous-amendements)."**

La parole n'étant pas demandée, le vice-président demande à l'assemblée si le principe de voter d'abord l'acceptation du rapport de la commission ad hoc, puis de voter séparément chaque amendement est accepté. Il propose au conseil de voter l'ensemble du règlement plutôt que de devoir voter article par article.

Le rapport de la commission est accepté à la majorité avec une abstention.

Le premier amendement est accepté à l'unanimité.

Le deuxième amendement est accepté à l'unanimité

Le troisième amendement est accepté à la majorité avec deux abstentions.

Le préavis et le nouveau règlement dans sa globalité sont acceptés à l'unanimité.

9. Communications de la Municipalité

M. le syndic excuse M. Yves Boand, municipal, malade.

Il informe le conseil que les travaux sur la route entre Servion et Les Cullayes seront bientôt terminés. Ceux de la route cantonale prendront fin début novembre. Les feux de circulation sont maintenant réglés par détecteur sur ce tronçon. Contrairement à ce qui a été annoncé en début de séance, la session d'octobre sera supprimée. Le règlement sur le traitement des eaux sera soumis au conseil en décembre.

10. Propositions individuelles et divers

M. P. Jordan n'a pas envie de « chipoter », mais, puisqu'il n'y a pas de petites économies, demande si l'on ne pourrait fournir les photocopies des préavis distribués aux conseillers en noir et blanc.

M. J. Gaumann est du même avis, mais souhaite tout de même disposer de plans de situation en couleur.

Le président demande si les conseillers seraient d'accord de recevoir dorénavant leurs préavis par voie électronique (courriel). Personne ne s'y opposant, ceux qui ne le souhaitent pas sont priés de s'annoncer à la secrétaire pour les recevoir en version papier.

Mme Marie-Odile Kropf souhaite un complément d'information par rapport aux bâtiments industriels ou pseudo-industriels noirs. Qu'en est-il des autorisations et des permis de construire ? Le syndic répond que le bâtiment en voie d'achèvement à Servion est gris anthracite, couleur très à la mode. Qui plus est, les plans originaux, qui prévoyaient des parois de couleur rouge vif, avaient été refusés.

La séance est levée à 20:58

